

PROTOCOLE

relatif à la reprise du tennis de table au gymnase Martin Luther King,

entre

Le Ping-pong club Islois et la mairie de L'Isle sur la Sorgue

1. LIMINAIRE

Le présent protocole sera mis en œuvre dans le cadre de la reprise des activités physiques et sportives annoncée par le ministère en charge des sports, en trois phases pour le sport pratiqué en intérieur :

- à partir du 19 mai : reprise des publics prioritaires dont les publics mineurs, scolaires, périscolaires et extrascolaires, associatif encadré ;
- à partir du 9 juin : reprise pour tous les publics : limitation à 10 personnes pour les majeurs en pratique individuelle, sans limitation pour la pratique encadrée ;
- à partir du 30 juin : pour tous les publics sans limitation du nombre et fin du couvre-feu.

Il a été rédigé en s'appuyant sur les guides ministériels et leur application pour le tennis de table indiquée dans les consignes sanitaires préparées par la FFTT.

Le club s'engage à faire appliquer l'ensemble des règles contenues dans le guide de reprise d'activité – Saison 2020/2021 – phase 7 – Édition du 14 mai 2021, consultable sur le site de la Fédération française de tennis de table : http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/guide-de-reprise-tennis-de-table-phase-7-fftt-3359.pdf

2. ACCUEIL AU GYMNASSE MARTIN LUTHER KING

2.1. Ouverture de la salle :

- ✓ vestiaires et douches accessibles uniquement aux publics prioritaires ;
- ✓ nettoyage des locaux et des surfaces, avec des produits détergents-désinfectants, respectant la norme virucide ;
- ✓ aération des locaux : portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, et au minimum plusieurs minutes toutes les heures ;
- ✓ mise en place de mesures d'hygiène : poubelles dans les espaces de circulation ;
- ✓ fontaines à eau, distributeurs automatiques fermés jusqu'à nouvel ordre ;
- ✓ restauration, buvette : protocole de la restauration (HCR) applicable ;
- ✓ affichage de la jauge autorisée ; éviter les brassages ;
- ✓ respect du couvre-feu.

2.2. Favoriser le respect des gestes barrières :

- ✓ distanciation physique ;
- ✓ pas de poignée de main ;
- ✓ port du masque obligatoire en dehors des phases de jeu ;
- ✓ lavage de main ; le port de gants est inutile ;
- ✓ limitation du nombre de personnes ; éviter le brassage des participants ;
- ✓ affichage des consignes dans la salles (affiche FFTT phase 7) :
http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/affiche-de-reprise-phase-7-fftt-3357.pdf.

2.3. Le référent COVID

Le référent COVID, responsable de la séance, sera présent obligatoirement aux heures d'ouverture de la salle. Il s'agira soit du vice-président du club, Jean-Marc Mahieu, soit, en cas d'absence ou d'empêchement de Alain Gayan, président du PPCI ou de Éric Fellon, secrétaire du PPCI.

Interlocuteur privilégié en cas de contrôle sanitaire, il est chargé de mettre en œuvre le présent protocole sanitaire et de veiller à son strict respect par tous les participants. En particulier :

- ✓ responsabiliser les participants en leur faisant valoir le principe de précaution : ne pas venir à la salle en cas de doute sur son état de santé ;
- ✓ établir une liste nominative des participants à chaque séance, qui sera conservée 14 jours ;
- ✓ désigner les personnes chargées d'installer et désinstaller le matériel dans les espaces de jeu ;
- ✓ vérifier la présence de solutions hydro alcooliques, de spray désinfectant et de chiffons à l'entrée de chaque aire de jeu ;
- ✓ faire désinfecter régulièrement par les joueurs les parties techniques de la salle (aires de jeu, tables, haut des séparations) ainsi que le petit matériel (balles, cuvettes...) ;
- ✓ faire respecter le port du masque en dehors des espaces de jeu.

2.4. La gestion des cas positifs ou cas contact

- ✓ La promotion de l'application TousAntiCovid sera faite à la moindre occasion ;
- ✓ l'attention des encadrants et des pratiquants doit être attirée sur tout signe physique inhabituel (fatigue excessive, rythme cardiaque anormal, toux, perte de goût ou d'odorat...);
- ✓ la gestion des cas positifs ou cas contact est décrite dans le document « Gestion cas – suspicion » :

http://www.fftt.com/doc/FFTT_2020-2021_gestion_cas_de_suspicion_2020907.pdf

3. ENTRAÎNEMENTS – PRATIQUE EN SALLE

Le protocole précédent relatif à l'entraînement a été revu. Les détails figurent dans l'affiche de reprise n°7 (figure ci-dessous) également consultable sur le site de la Fédération française de tennis de table : http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/affiche-de-reprise-phase-7-fftt-3357.pdf.



COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"


PROTOCOLE INTERIEUR PHASE 7

Applicable :
à partir du 19 mai: publics prioritaires, dont les mineurs
à partir du 9 juin: tous publics, limitation à 10 personnes en pratique individuelle
à partir du 30 juin: tous publics, sans limitation de nombre


LES CLUBS

 <p>Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des consignes sanitaires pendant les séances.</p>	 <p>En dehors des phases de jeu, une distanciation de 2 mètres reste obligatoire.</p>	 <p>Les vestiaires et les douches de votre club sont accessibles uniquement aux publics prioritaires, dans le strict respect des protocoles sanitaires.</p>
 <p>Port du masque obligatoire dès 11 ans, en dehors des phases de jeux</p>	 <p>Nettoyez le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.</p>	 <p>Les clubs établissent une liste nominative des participants à chaque séance.</p>

AVANT DE JOUER

 <p>Tous les joueurs se nettoient les mains en arrivant dans la salle.</p>	 <p>Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son propre matériel (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.</p>	 <p>Il est préférable de déposer ses affaires dans un endroit isolé et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.</p>
--	--	--

PENDANT LA SEANCE

 <p>Les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur la table ni souffler sur la balle.</p>	 <p>L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être nettoyé avant chaque séance.</p>	 <p>La poignée de main n'est pas autorisée. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.</p>
---	---	---

CONSEILS
Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...) et se nettoyer les mains régulièrement.
Les encadrants doivent porter un masque.

Paris, le 14 mai 2021.

De plus de gestes barrières généraux (pas de poignée de main ni d'embrassades, distance physique, toux dans son coude...), voici les consignes spécifiques à respecter pour une reprise du Ping en toute sécurité. Ces consignes s'appuient à celles du gouvernement et du Ministère des Sports du 12 mai 2020. Ces consignes sont applicables pour toutes les modalités de déroulement professionnel et scolaire.

Ce protocole préconise en particulier :

- ✓ de nettoyer tout le matériel (tables, séparations) au montage, ainsi que les balles entre chaque créneau et lors du démontage de la salle ;
- ✓ de mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains.

Les encadrants doivent :

- ✓ porter un masque.
- ✓ insister sur le port du masque obligatoire, ainsi que sur la distanciation de 2 mètres, en dehors des séquences de jeu ;
- ✓ rappeler que le matériel (raquette, serviette, bouteille d'eau) doit être personnel ;
- ✓ rappeler que les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur la table ni souffler sur la balle.

3.1. Préparation de la salle

La salle principale du gymnase Martin Luther King (MLK) permet d'installer dans sa largeur cinq tables, elles-mêmes disposées dans le sens de la largeur, avec un espacement de 3 m entre chaque table et il reste encore plus d'un mètre pour le couloir d'accès aux aires de jeux (*cf.* annexe I).

C'est donc ce choix d'installer plusieurs **travées de cinq tables** (10 joueurs maximum par travée) qui a été retenu. Une travée constituera un **espace de jeu** qui sera délimité par des panneaux de séparation (2,20 m X 0,75 m) Une distance de deux mètres entre chaque espace de jeu sera respectée pour la circulation (sens unique) des joueurs.

En règle générale deux à trois espaces de jeux devront être installés, selon le taux de participation des joueurs.

L'installation du matériel dans chaque espace de jeu sera réalisée par 2 personnes, sous la responsabilité du référent COVID, parmi les joueurs ou les parents de joueur présents, respectant en permanence la distanciation sanitaire (lavage des mains obligatoire après manutention, désinfection (haut des panneaux de séparation, plateaux des tables, balles, petit matériel pédagogique)).

L'affiche de reprise du tennis de table de la FFTT (phase VII), http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/affiche-de-reprise-phase-7-fftt-3357.pdf, sera affichée à l'entrée du gymnase. Le responsable de séance sera chargé d'en vérifier les présences.

Des produits de désinfection (gel hydro alcoolique, lingettes, spray...) seront mis à disposition des joueurs sur une table à l'entrée du gymnase et dans les différents espaces de jeu.

3.2. Obligations et devoirs des joueurs

En signant le feuille de présence à l'entrée du gymnase, le joueur s'engage à respecter les règles contenues dans l'affiche « Au ping, je me protège et je protège les autres » du protocole FFTT phase VII.

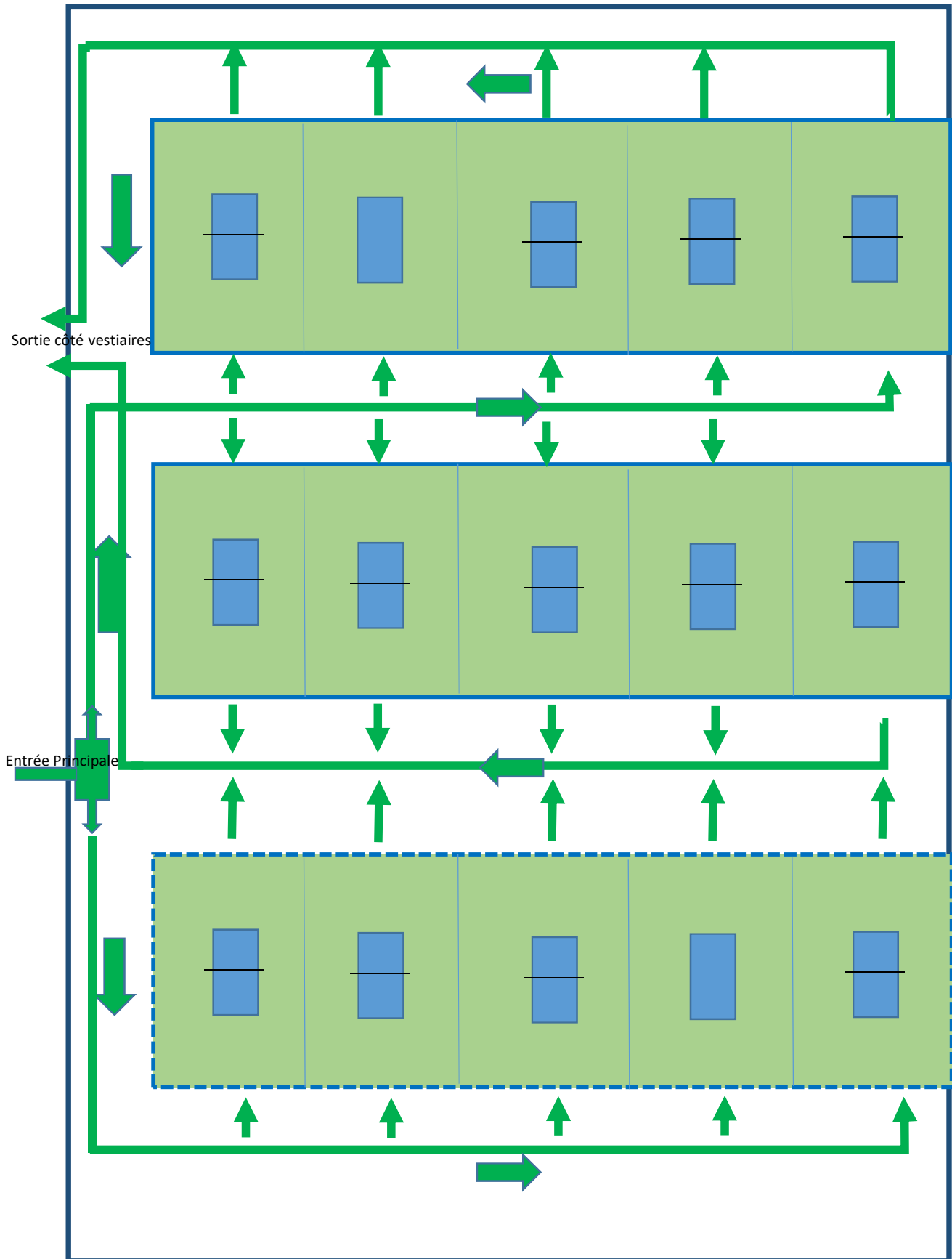
4. COMPÉTITIONS

Les compétitions sont autorisées :

- ✓ à partir du 19 mai pour les mineurs, sans limitation du nombre de participants ;
- ✓ à partir du 9 juin pour tous, avec une jauge à 50% de la capacité de la salle ;
- ✓ à partir du 30 juin pour tous, sans limitation du nombre de participants.

http://www.fft.com/site/medias/shares_files/preconisations-sanitaires-en-competitions-phase-7-fft-3358.pdf

ANNEXE I
PLAN DU GYMNASE – ENTRAÎNEMENTS



ANNEXE II

EXEMPLE D'AIRE DE JEU



ANNEXE III

MODÈLE DE SÉPARATION

